



**PREFECTURE DE LA VIENNE**  
**COMMUNE DE CHATELLERAULT**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n° 2021-DCPPAT/BE-012 en date du 19 janvier 2021 a été prescrite l'enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration immobilière d'un ensemble immobilier constitué de 21 immeubles et l'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation du projet par la commune de Châtellerault sur le territoire communal.

Les pièces du dossier soumis à enquête seront déposées avec le registre en mairie de Châtellerault et mis à la disposition du public, pendant **34 jours consécutifs**, soit **du mercredi 17 février 2021 au lundi 22 mars 2021 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Michel BOBIN, retraité de la police nationale en mairie de Châtellerault, 78, boulevard de Blossac – 86100 CHATELLERAULT, siège de l'enquête publique et à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr).

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Châtellerault:

- mercredi 17 février 2021 de 9h à 12h
- lundi 22 février 2021 de 9h à 12h
- lundi 22 mars 2021 de 14h à 17h

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique) ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86 021 POITIERS) de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h sur un poste informatique.

A l'issue des délais prévus à l'article 5 de l'arrêté susvisé, il pourra être pris connaissance des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur en mairie de Châtellerault à la Préfecture de la Vienne (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement). Les demandes de communication pourront être adressées à Mme la Préfète (Direction de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement).

La déclaration d'utilité publique du projet sera prise par arrêté préfectoral.

Le responsable du projet est le maire de Châtellerault, représenté par Mme PORTEIL, responsable de la politique foncière – 78, boulevard de Blossac – 86106 CHATELLERAULT – tél: 05.49.20.20.41 - courriel : [nina.porteil@grand-chatellerault.fr](mailto:nina.porteil@grand-chatellerault.fr).

Le présent avis sera également publié sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique).